

travail et le repos hebdomadaire dans l'industrie, les conditions d'embauchage des marins et des débardeurs, le barème des salaires minimums, etc. . . Comme le Canada est une fédération où la plupart des questions de travail relèvent en tout ou en partie des provinces, le Gouvernement n'a pu ratifier qu'un petit nombre des conventions de l'OIT.

La trente-neuvième Conférence annuelle de l'OIT a eu lieu à Genève en juin 1956; 800 personnes, délégués, conseillers et observateurs, y représentaient 82 pays. L'OIT compte 77 membres, y compris les sept pays admis en 1956: Jordanie, Maroc, Espagne, Soudan, Tunisie, Roumanie et Paraguay.

Le rapport McNair sur l'indépendance des organisations d'employeurs et de travailleurs, paru en mars 1956, comptait parmi les principaux points à l'ordre du jour. Depuis 1954, année où l'URSS a réintégré l'OIT dont elle avait été expulsée en 1939, le droit des pays communistes à une représentation "tripartite" aux conférences n'a cessé d'alimenter des controverses de plus en plus intenses. Certains orateurs ont soutenu que les délégués ouvriers et patronaux des pays communistes étaient subordonnés à leur gouvernement. La conférence a voté contre la récusation des délégués ouvriers et patronaux de Roumanie comme elle avait fait d'ailleurs dans le cas du délégué espagnol des travailleurs. Le rapport McNair a été soumis à la Conférence pour un simple échange de vues, étant donné qu'il devait être examiné de nouveau en novembre par le Conseil d'administration. Trente-neuf orateurs ont exprimé sur la question des opinions fort variées. M. Brown, sous-ministre du Travail et chef de la délégation canadienne, a décrit, en qualité de président du Conseil, le dilemme où se trouvait l'OIT, soucieuse à la fois de la représentation universelle et de la structure tripartite.

La Conférence a décidé d'accepter les pouvoirs de la délégation de la Chine nationaliste et de lui accorder le droit de vote pour une autre année, même si les arriérés de son Gouvernement dépassaient le million. Comme le vote a été de 138 voix contre 63 et 24 abstentions, les suffrages favorables n'ont excédé que de 4 la majorité indispensable des deux tiers; au scrutin, les délégués canadiens des employeurs et des travailleurs ont pris le parti du maintien du droit de vote en faveur de la Chine; quant aux délégués du Gouvernement, ils se sont abstenus.

La Conférence s'est mise d'accord sur deux nouveaux instruments internationaux: la recommandation concernant la formation professionnelle en agriculture et la recommandation concernant les services sociaux pour les travailleurs. De plus cinq autres instruments ont fait l'objet de mesures préliminaires: convention sur le travail forcé, convention et recommandation sur le repos hebdomadaire dans le commerce et les bureaux, convention et recommandation sur la protection des populations dans les pays indépendants. Ces cinq instruments seront de nouveau discutés à la conférence de 1957. D'autres résolutions portent sur l'automatisation, la réduction des heures de travail, l'abolition de la discrimination selon le sexe en matière de rémunération, et sur le désarmement. Par les trois premières, l'OIT entend s'ouvrir la voie d'une activité plus directe.